Le Département d'allemand
de l'UPEC vous invite à une

Table ronde

suivie d'une discussion avec le public

La mise en œuvre du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) dans l'enseignement : une perspective franco-allemande

le 19 mars 2010, 14h30-16h30,
Université Paris-Est Créteil, Centre multidisciplinaire de Créteil, Bât. I3, salle 222

Avec la participation de :

Joëlle Aden *(MCF, UPEC/IUFM de Créteil)*
Jérôme Picq *(Enseignant-formateur, Académie de Créteil)*
Birgit Schädlich *(Juniorprofessor, Université de Göttingen, Allemagne)*
Dirk Weissmann *(MCF, UPEC/UFR LLSH)*

En quelques années, le CECRL est devenu une référence incontournable dans l'enseignement des langues vivantes, si bien que nul enseignant ne peut désormais ignorer ce nouvel outil.
Or, ce cadre n'est ni un carcan ni un livre de recettes toutes faites ; il est mis en œuvre de façon différente dans les traditions éducatives et révèle ainsi des interprétations culturellement marquées.
D'autre part, la conception même du CERCL suscite à la fois des innovations et des interrogations, mais aussi des craintes au sein de la communauté éducative. Cela concerne d'abord l'enseignement secondaire, mais aussi l'enseignement supérieur, comme le montre notamment l'instauration du certificat dit CLES.
Quelles sont les avancées substantielles du CECRL et ses traductions dans la pratique, en France et dans d'autres pays européens ? Quels sont les leviers, les limites ou les risques du CERCL ? Faut-il abandonner les modèles didactiques antérieurs ou bien chercher à faire cohabiter plusieurs approches ?
Afin de nourrir la réflexion et le débat, nous avons réuni quelques spécialistes de la question.

Manifestation organisée avec le concours de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines et l'IUFM de Créteil.

Petit test d'interprétation du cadre …

1) Le CECRL a été conçu comme :

a - un programme européen pour les langues vivantes.
b - un accompagnement pour les enseignants.
c - un guide pour les Ministères des pays de l'UE.

2) Le CECRL présente des risques parce :

a - qu'il impose un modèle unique à tous les pays de l'UE.
b – qu'il n'y a plus de place pour des contenus culturels en cours de langue.
c – qu'il s'appuie sur une conception du langage qui est trop restrictive.

3) La grille d'évaluation qui découle du CECRL permet :

a - une meilleure répartition des apprenants par groupes de niveau.
b - de déterminer de manière précise les compétences d'une personne dans une langue donnée.
c - de faire des tests automatisés appelés à remplacer les examens classiques.

Réponses : elles seront discutées lors de la journée d'étude